



# Cercle Nautique Liverdunois

## Tarifification des cotisations individuelles

### Saison 2021 - 2022

(01/09 au 31/08)

Tableau exprimé en Euros

Ages	Catégories		Licences « A »					Licences « D » *			Initiation	Indoor
	Actuelles	Equivalent	rameurs	Encadrant	$\frac{1}{2}$ saison (1/04 au 31/08)	UNSS	Non rameurs	90 jours	30 jours	7 jours	1 jour	
10/12 ans	J.10 à	Benjamin	120	/	75	75	/	80	50	30	5	100
13/14 ans	J.14	Minime										
15/16 ans	J.15 à	Cadet										
17/18 ans	J.18	Junior	140					90	60	50	5	120
19/22 ans	S.19 à S.22	Senior B	160	115	120	/	50					140
23/27 ans	S.23 à S.27	Senior A	200	135	140	/	50	95	70	60	10	170
28 ans et +	S.A à S.K					/						
<b>Droit d'entrée</b>			20	/	15	/	/	/	/	/	/	20
<b>Livret du rameur</b>			10	/	10	/	/	/	/	/	/	10
<b>Option MAIF IA Sport +</b>			10,65	/	/	/	/	/	/	/	/	10,65

\* Toute transformation d'une licence « D 30 » ou « D90 » en licence « A » génère une réduction. Renseignez-vous auprès de l'encadrement du club

## FAMILLES :

Remise appliquées sur les licences les moins chères ( par famille il faut entendre le foyer fiscal) :

- de 15 % sur la seconde licence dans une même famille,
- de 25 % sur la 3ème licence toujours de la même famille,
- de 40 % à partir de la 4ème licence,

## LICENCES "Découverte":

- Toute licence découverte (90 et 30 jours) transformée en licence adhésion annuelle verra son coût déduit de celui de la licence annuelle. (diminué des frais de la fédération)
- Les bénévoles non rameurs bénéficient d'une réduction de 50 %, une fois, sur les licences D et Carte découverte ou de 30 % sur la première adhésion en licence A
- Formules disponibles pour le règlement de la cotisation :
  - \* Le " Passeports loisirs " dg bons délivrés par la CAF,
  - \* Le " Pass culture-sport " délivrés aux lycéens

## RAPPELS :

- Possibilité de payer avec des " chèques vacances " en cours de validité
- **Facilités :**  
paiement possible en 4 mensualités : 40 % + droits d'entrée le 1 er mois, 20 % sur chacun des 3 mois suivants.
- **Impayés ou retards :**
  - \* Toute cotisation due et non réglée au 31/12 de l'année, interdira l'accès à toute compétition sportive dans la saison correspondante.
  - \* Toute cotisation due, ou fraction de cotisation, non réglée au 31/12 se verra appliquée une majoration de 20 %
  - \* Toute cotisation due, ou fraction de cotisation, non réglée au 31/03 de l'année " N+1 " et ayant déjà fait l'objet d'une majoration de 20 % entraînera l'exclusion du club 15 jours après la date d'envoi du 1er rappel suivant la date de l'avis de majoration.
  - \* Le Comité Directeur est seul habilité à modifier les effets des rappels supra.

## **NOTA :**

**Un soutien financier est possible lors de votre inscription au club.**

1. **Le Pass'Loisirs** est d'un montant de 50€, présenté comme 5 pass de 10€. Cette somme est versée par votre Caisse d'Allocations Familiales régionale: soyez donc prudent si vous venez d'arriver dans la région et que vous vous étiez renseignés en amont.
2. **Le Coupon Sport**: ce coupon vous aide à financer une licence, une adhésion, des cours, un abonnement ou des stages sportifs au sein d'un club. Son montant peut prendre trois valeurs: 10, 15 ou 20€.